

## CSN 23 et 24 mai 2012 Relevé de conclusions - Commission Pédagogie

---

### LES DEBATS EN COMMISSION

---

#### BAC TECHNO STAV

**Le contexte** : la réforme du bac techno doit entrer en vigueur en septembre 2012 mais après 5 réunions de la CNS " Études Générales ", un passage en CPC et deux convocations du CTEA (sans compter plusieurs réunions en groupes de travail ou en bilatéral ainsi que les multiples courriers) le projet restait inacceptable pour toutes les organisations syndicales représentatives. pour la grande majorité celles-ci n'ont jamais aboutit à une solution satisfaisante.

Le CSN, consulté par courriel, avait donc décidé d'empêcher cette réforme de passer le cap du CNEA. Ainsi dans un premier temps le CNEA du jeudi 12 avril n'a pu se tenir du fait de l'envahissement de la salle et de l'absence de quorum (la délégation du SNETAP n'ayant pas émargée).

Puis lors de la reconvoquection du CNEA, le 9 mai, les militants du SNETAP ont de nouveau occupé la salle pour exiger l'ajournement des quatre points sur le Bac Techno et la réouverture de négociations sur ces textes. Dans l'incapacité de pouvoir ouvrir la séance en raison de la présence de personnes extérieures à l'instance, la Directrice Générale a été contraint de retirer les points incriminés et de proposer un groupe de travail le jeudi 24 mai.

#### **La commission pédagogie vie scolaire demande que lors de ce groupe de travail soit défendu :**

- une augmentation de la durée de la semaine de cours pour passer à 32H en le déclinant peut être en +0,25h/semaine en STE (à introduire dans le M8), 0,25h/semaine en gestion à l'intérieur des EIL et 0,5 h/semaine en LV2 pour ( le maintien d'un volume horaire de 2h en LV2)
- une révision des grilles horaires : augmenter les horaires des cours de groupes à effectif réduit (notamment pour les LV2, l'AP).
- ✓ Un retour sur l'évaluation avec un rapport 60/40 entre CCF et ETP (en rajoutant un coefficient de 0,5 en ET)

**Pour le CSN ces 3 points doivent être des impératifs sans lesquels le SNETAP exigera un report de la réforme à la rentrée 2013. En effet si ces 3 éléments n'étaient pas mis en œuvre la réforme serait un fiasco pour les élèves et les équipes et il serait alors préférable de repousser la réforme d'un an.**

#### Bac S

Concernant les diplômes de la voie générale, le Bac S est passé par les fourches caudines de la réforme du lycée et il faut faire le constat de nombreux problèmes depuis la mise en œuvre à la rentrée 2011 et alors que se prépare la rentrée 2012 pour les classes terminales.

- Problème de l'Histoire-Géographie qui ne sera plus qu'une option en classe de terminale S à la rentrée de septembre 2012, . Le SNETAP demande le retour de l'Histoire-Géographie dans les enseignements obligatoires de terminale S et que comme à l'Éducation Nationale, une consigne écrite soit donnée aux différents services régionaux afin d'inscrire prioritairement dans leur carte des formations l'option histoire-géographie pour les classes de terminale S avec financement régional spécifique.
- problèmes de lisibilité de la filière scientifique dans l'enseignement agricole notamment en raison de l'appellation identique de l'enseignement spécifique et de la spécialité (EAT) mais également de leur contenu.
- problèmes pour la mise en œuvre des référentiels malgré les sessions d'accompagnement,

- problèmes concernant le livret scolaire inadapté à la réalité des lycées agricoles
- problèmes liés des volumes horaires pour les enseignements à effectifs réduits.

Le SNETAP a déposé un recours devant le Conseil d'État pour dénoncé le détournement de l'arrêté du 27 janvier 2010 par la DGER et est intervenu par écrit auprès de la DGER pour demander un groupe de travail sur les différentes problématiques de ce Bac S.

**La commission pédagogie vie scolaire demande au secrétariat général de relancer la DGER pour exiger la réunion rapide d'un groupe de travail.**

**Elle rappelle la nécessité du dépôt rapide d'un référé contre la la note de service DGER/SDPF/N2011-2086 du 11 Juillet 2011 pour tenter la reconduite de cette NS à la rentrée prochaine.**

**Cette question, déjà évoquée dans un premier courrier adressé au nouveau ministre doit être une des priorités du secteur lors des bilatérales à venir.**

## **BTSA / LMD**

**Le contexte** : à la rentrée 2012 débutera une expérimentation portant sur « l'inscription du BTSA dans l'architecture de l'enseignement supérieur européen (LMD) ». Cette expérimentation qui s'étalera sur les rentrées scolaires 2012, 2013 et 2014, se mettra en place dans 17 établissements volontaires (publics et privés) et avec trois options « analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques », « viticulture-oenologie » et « technico-commercial ». Elle porte sur 4 points principaux :

- semestrialiser la formation (BTSA en 4 semestres),
- attribuer des ECTS (crédits cumulables et transférables - 120 ECTS pour le BTSA),
- faciliter la mobilité pédagogique,
- permettre une reconnaissance entre formations dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

A noter que la semestrialisation entraine pour la DGER l'obligation d'une évaluation entièrement en CCF.

Le SNETAP a réuni un groupe de travail sur cette question le mercredi 16 mai 2012.

Si le SNETAP ne rejette pas la nécessité de réfléchir à la place du BTSA dans l'architecture de l'enseignement supérieur notamment européen et y compris par le biais d'une expérimentation, pour autant il dénonce le choix de la seule expérimentation retenue par la DGER et le protocole qui en découle.

Cette expérimentation porte en elle de nombreux dangers pour les étudiants et les élèves, pour les personnels et pour l'avenir des BTSA dans l'enseignement agricole.

**C'est pourquoi la commission pédagogie vie scolaire, sur avis du groupe de travail demande :**

- **dans le cadre restreint des 17 établissements retenus, que d'autres modalités d'expérimentation soient mises en œuvre.**
- **demande que des points d'étape soient fait tout au long de l'expérimentation dans le cadre de groupes de travail issus du CTEA et du CNEA. Et comme le prévoit le code de l'éducation, une évaluation annuelle doit être réalisée.**
- **que à l'issue des 3 années d'expérimentation, une réelle évaluation par une instance extérieure et indépendante du MAPRAAT (EN ou Ens. Sup.) avec des critères d'évaluation clairs.**

**La commission pédagogie vie scolaire rappelle le mandat du SNETAP sur les évaluations et dénonce la gestion locale de l'examen. Elle exige que les modalités d'examen soient revues avant la mise en place des premiers CCF et demande au secrétariat général d'intervenir rapidement auprès de la DGER**

**La commission pédagogie vie scolaire rappelle le refus du SNETAP sur l'annualisation du temps de travail des enseignants et demande une expertise du secteur corpo sur cette question.**

**La commission pédagogie vie scolaire demande au secrétariat général de prendre contact avec S PERGET (ENFA) pour une rencontre les 7 ou 8 juin (lors de son déplacement à Paris pour une réunion du groupe de travail sur le BTS / LMD organisée par la DGER)**

**La commission pédagogie vie scolaire demande au secrétariat général d'intervenir auprès des équipes impliquées dans le processus pour les informer des dangers de cette expérimentation et sur les positions du SNETAP (à prévoir avant les 7 / 8 juin).**

**La nécessité d'une expertise juridique à propos des modalités de l'expérimentation**

## **RENOVATION DU CAPA**

La réforme des CAPA interviendra à la rentrée 2013. Depuis le mois de septembre 2011 et l'annonce de cette rénovation plusieurs personnes réunies autour du DRIF de la région Centre ont travaillé sur un état des lieux (effectifs, taux de réussite, insertion professionnelle, ...) et présenté « des propositions de pistes d'amélioration ».

Celles ci se résument en 4 points :

- \* développer l'individualisation des parcours
- \* instaurer l'accompagnement personnalisé
- \* donner du sens aux apprentissages au travers d'une pédagogie du projet
- \* réfléchir à la mise en place d'un CAPA en UC.

Le compte rendu de ce travail a été présenté une première fois au CNEA du 9 mai 2012 et devrait être débattu lors de la CPC du 14 juin.

Après une première lecture rapide de ce compte rendu, la commission pédagogie vie scolaire constate d'abord que l'état des lieux ne prend pas en compte les chiffres récents liés à la rénovation de la voie professionnelle qui a pourtant justifié la rénovation du CAPA.

La commission s'inquiète des 4 pistes d'amélioration retenues par les DRIF. Il ne s'agit que de la poursuite de la RVP pourtant largement dénoncée par les équipes pédagogiques. Elles ne peuvent être une réponse à l'ambition attendue pour les futurs CAPA.

Enfin la commission s'inquiète du retard pris sur le calendrier de la réforme puisque, alors qu'il ne reste qu'un an pour mener cette rénovation, nous n'en sommes aujourd'hui qu'au simple bilan ...

---

## **LES POINTS D'INFORMATION**

---

### **LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS**

Le Mercredi 9 mai à l'occasion d'une réunion de travail (dont le SNETAP, qui ne pouvait être présent, a contesté les conditions de convocation), le Secrétariat Général du Ministère a présenté notamment le projet de note d'orientation pluriannuelle pour la formation continue des personnels (Années 2013 - 2014 – 2015).

Cette note doit être représentée à l'occasion d'un CTM Formco formel. Mais d'ores et déjà il apparaît encore une fois que le Service des ressources humaines du ministère confond, en ce qui concerne l'enseignement agricole, la formation continue et l'accompagnement des réformes. En effet dans le projet présenté les  $\frac{3}{4}$  des thématiques portent sur l'accompagnement des réformes.

### **STAGES 2<sup>nd</sup> GENERALE ET TECHNOLOGIQUE**

Il y a quelques semaines, le SRFD Midi Pyrénées s'est opposé aux projets de « mini-stage » en milieu professionnel pour les élèves de seconde générale et technologique proposés par les équipes pédagogiques. Ces stages ont pour objectif d'aider les élèves à construire leur orientation et leur futur parcours scolaire. Pour le SRFD Midi-Py, après avis de la DGER, ces stages professionnels ne sont pas inscrits dans les référentiels de cette classe.

Cette décision est grave de conséquences pour le recrutement en classe de 2<sup>nd</sup> en Midi Py et plus largement au niveau national si elle devait faire tâche d'huile.

Le CSN mandate le secteur pédago pour prendre contact rapidement avec la future administration DGER pour une révision de la circulaire de 2007

### **ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP**

Le SNETAP est intervenu à plusieurs reprises auprès de la DGE sur la situation des élèves handicapés dans nos établissements et notamment pour exiger la mise en place d'un groupe de travail sur cette question. Nous n'avons toujours pas été entendu.

Le SNETAP renouvellera sa demande.

### **VIE SCOLAIRE**

Dans le numéro de mars de « l'Enseignement agricole », un dossier spécial était consacré à la vie scolaire. Cette publication est le résultat des réunions du groupe de travail vie scolaire.

Ce groupe devrait se réunir à nouveau avant la fin de l'année pour une rencontre avec les collègues du SNES et du SNUEP.

Quelques membres du groupe de travail avec des élus CAP devrait également rencontrer rapidement l'Inspection Vie scolaire. La demande de rendez vous a été faite.

---

## **LES DEBATS EN PLENIERE**

---

Le CSN rappelle la difficulté des équipes aujourd'hui face à la violence des réformes subies depuis plusieurs années. Le sentiment d'incohérence des formations dans les établissements est fort. Le besoin d'une pose et d'un retour à la sérénité est primordial pour un retour de la confiance.

L'information d'une intervention de police en début de semaine dans un lycée agricole amène le secteur pédagogie vie scolaire à réagir Cette intervention s'est faite dans le cadre d'une action de lutte anti-drogue, mais dans des conditions qui semblent aujourd'hui totalement disproportionnées par rapport aux raisons qui l'ont justifié : annoncé comme une action de prévention, il semble que les élèves et étudiants ont été contraints de déposer toutes leurs affaires dans une salle dès leur arrivée dans l'établissement avant que les policiers ne procèdent à une inspection des sacs avec des chiens de la brigade cynophiles.

Pendant ce temps (deux heures) les enseignants ont dû "prendre en charge" les élèves et étudiants, qui n'avaient aucun matériel pour travailler et de lire un texte les invitant à se dénoncer avant d'être "démasqués".

Dans ces conditions la notion de prévention n'est pas justifiable et compte tenu du résultat (un seul sac d'élève découvert contenant du cannabis) la justification d'un trafic ou d'un risque majeur pour la santé des élèves ne tient pas non plus.

**La commission pédagogie vie scolaire appui la démarche du Secrétariat Régional qui est intervenu auprès du DRAAF pour demander que toute la lumière soit faite sur cette intervention. Elle demande également la fin de ce type d'opération au sein des établissements qui ne peuvent être des réponses satisfaisantes aux problèmes des conduites addictives de certains de nos élèves.**

**Enfin le groupe de travail Vie scolaire est appelé à travailler sur cette question pour notamment voir avec la FSU les mandats déjà existants et les adapter à l'EA.**